



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question David Bonny

QA 3394.11

Examen des tarifs de Groupe E après l'annonce du coût exorbitant de leur nouveau bâtiment

I. Question

Le coût du nouveau siège de Groupe E à Granges-Paccot, suite à l'ajout de nombreux éléments liés à la construction qui ne figuraient pas dans le devis initial de 30 millions de francs, s'élève aujourd'hui à près de 70 millions de francs.

Après l'annonce de ce surcoût, les petits et grands consommateurs fribourgeois de Groupe E s'inquiètent d'une hausse possible du prix de l'électricité.

Pour rappel, Groupe E est un gestionnaire de réseau de distribution et se doit de couvrir l'ensemble de ses frais d'acheminement d'électricité au travers du timbre d'acheminement.

Au travers de ce timbre, Groupe E est en droit d'imputer une partie des coûts du bâtiment (amortissements et intérêts) dans le prix facturé aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois.

- > Est-ce que le coût exorbitant de ce nouveau bâtiment aura une conséquence sur le prix du kilowattheure facturé ?
- > Est-ce que les consommateurs seront appelés à passer à la caisse pour le coût de ce bâtiment ? Si oui, quelle en sera la hausse ?

Le 9 juin 2011

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule et sur la base des informations fournies par Groupe E, le Conseil d'Etat entend donner quelques informations afin de préciser le contexte de sa réponse :

D'une part, le montant approximatif de 30 millions de francs correspond au montant de l'enveloppe budgétaire mentionné par l'entreprise lors du lancement du concours pour le poste CFC 2-bâtiment, à l'exclusion des autres postes du budget total. D'autre part, en mars 2008, le Conseil d'administration de Groupe E a approuvé le devis de construction s'élevant à 68 millions de francs. Ce montant comprenait, en plus de la part CFC 2-bâtiment, le prix du terrain, un parking souterrain, les aménagements extérieurs, l'application de nouvelles exigences en matière de sécurité et d'évacuation des eaux, et les améliorations énergétiques suite à l'évolution du label Minergie. La facture finale devrait s'élever à 75 millions de francs.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions du député David Bonny :

- > *Est-ce que le coût exorbitant de ce nouveau bâtiment aura une conséquence sur le prix du kilowattheure facturé ?*

La construction du nouveau siège de Groupe E à Granges-Paccot n'induira pas d'augmentation sur le prix du kilowattheure facturé.

Le Conseil d'Etat relève également que le fait de rassembler le personnel administratif de l'entreprise sur un seul site permettra notamment de générer des synergies opérationnelles qui auront l'effet de réduire les charges d'exploitation. Avant ce rassemblement, le personnel était réparti sur huit sites.

- > *Est-ce que les consommateurs seront appelés à passer à la caisse pour le coût de ce bâtiment ? Si oui, quelle en sera la hausse ?*

Le coût total de ce bâtiment est financé par la vente de plusieurs objets immobiliers (par ex. l'ancien siège de Groupe E, à Fribourg, le complexe des ateliers des Daillettes, à Fribourg [trois bâtiments], et l'ancien siège d'ENSA, à Corcelles [NE]) pour un montant total de 57 millions de francs. De ce fait, l'investissement net s'élève à 18 millions de francs. Considérant les investissements très importants consacrés aux installations de production et de distribution d'énergie par Groupe E, l'investissement de 18 millions pour le bâtiment n'influencera pas le prix de revient de l'électricité.

Par conséquent, il n'y aura pas de hausse à attendre pour la clientèle de Groupe E consécutivement à cet investissement.

Fribourg, le 23 août 2011